

AFFAIRE N° 2 - Acquisition par la Commune de Saint-Denis d'un terrain de 25.792 m<sup>2</sup> env. situé au lieu-dit "Patates-Durand", appartenant à Mme François BOYER et à Mlle Marie BOYER-MAGNAN de BELLEVUE.

M. GALLARD donne lecture du rapport :

Messieurs,

L'acquisition de ce terrain destiné à recevoir la construction d'une annexe à l'école de Champ-Flauri (filles) d'un terrain de sport et d'un Foyer des Jeunes, a été votée par le Conseil Municipal par sa délibération du 15 Juin 1964, approuvée le 19 Décembre 1964 (prix d'acquisition 13.085.000. frs.CFA, correspondant à l'évaluation du Service des Domaines.

Par cette même délibération, le Conseil a voté un emprunt de 13.085.000. F. à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de cette opération. Le dossier financier de cet emprunt a été transmis à la Caisse des Dépôts à Paris le 29 Décembre 1964.

A noter cependant que Madame François BOYER et Mlle Marie BOYER n'ont jamais accepté la première offre faite par la Commune : 10.125.000. frs., ni l'évaluation qui a été faite par le Service des Domaines : 13.085.000. frs. et elles maintiennent les propositions qu'elles avaient adressées à la Commune depuis le 4 Septembre 1963, savoir la vente de la totalité du terrain pour un prix global de 15.000.000. de frs.CFA. (prix qui est dans les limites d'une augmentation de 25 %).

Si la Commune accepte les propositions de Mme BOYER et de Mlle Marie BOYER, celles-ci feraient don à la Commune d'un terrain de 30.000 m<sup>2</sup> environ se trouvant derrière la nouvelle ravine, susceptible de convenir, - si les rives de deux ravines sont un jour protégées, - pour la construction d'un terrain de sports ou autre...

Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé,  
H. Denis le  
10 Août 65  
P. le Préfet,  
Le Secrétaire  
gal pr. les A.E.  
Signé: J. Chevance